

OFFRE D'EMPLOI

Esca'l

58 Boulevard du Doyenné
La Cité des associations
02 41 22 06 70

1 DIRECTEUR EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (H/F) ANIMATEUR LOISIRS ADULTES en CDD

Vous interviendrez auprès des enfants et des adultes en situation de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés dont troubles envahissants du développement.

Missions sur l'Accueil Collectif de Mineurs Enfance :

- Assurer l'organisation et la direction de l'accueil de loisirs Enfance (3-13 ans),
- Accomplir les tâches administratives relatives aux accueils, à la tenue des registres et documents obligatoires,
- Garantir le respect des consignes de sécurité relatives aux personnes et aux biens,
- Contribuer, avec la direction de l'ACM au suivi et à l'évaluation du projet pédagogique,
- Etablir les programmes d'activités pour chaque période d'accueil et participer à leur diffusion,
- Animer des temps d'animation,
- Réserver et préparer les prestations d'activités,
- Préparer et commander la restauration collective,
- Participation aux réunions d'équipe,
- Participer aux différents événements organisés par le service.

Missions auprès des adultes :

- Encadrer des activités (soirées en semaine, 1 week-end dans l'année)
- Assurer la logistique des activités proposées

Profils et compétences :

DEES / BPJEPS LTP ou équivalence (certificat complémentaire obligatoire : direction d'un accueil collectif de mineurs)

Intérêt ou connaissance du domaine du handicap mental

Être force de proposition, rigueur, autonomie et prise d'initiatives demandées

Capacité de travailler en équipe

Permis B

Conditions d'emploi :

- CDD temps plein (base 35h) du 15 janvier au 31 décembre 2022
- Poste basé sur Angers (quelques déplacements sont à prévoir)
- Convention collective nationale de l'animation du 28 juin 1988 – Coef. 280

Poste à pourvoir pour le 15 janvier 2022

Adresser lettre de motivation et CV par mail ou par courrier, à l'attention de

Virginie OLIVIER, Directrice Esca'l - Adapei 49

Adresse mail : volivier@adapei49.asso.fr